

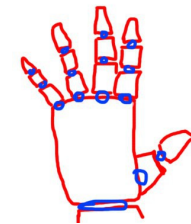
Qu'est ce que la Gale ?

Ce **n'est pas une maladie grave**, c'est une affection cutanée due à un parasite de la famille des acariens appelé «*sarcopte*» qui se loge et circule sous la peau.



Comment la reconnaître ?

- > des démangeaisons, surtout nocturnes.
- > des boutons surtout entre les doigts, sur les poignets, et les organes génitaux.
- > parfois des plaies dues au grattage.



Comment s'attrape-t-elle ?

- > Par contact **direct et prolongé** de la peau avec une personne porteuse de la gale.
- > Par contact avec des vêtements, du linge de maison, la literie ou du mobilier en tissu, utilisés par une personne porteuse de la gale.

Il n'y a pas de contagion possible par les stylos, cahiers, jouets en plastique et mobilier.



Contact : Ville de Béziers
Service Communal de Santé Publique
Caserne Saint Jacques, Avenue de la Marne 34500 Béziers
www.ville-beziers.fr
<https://www.facebook.com/ville.debeziers>

Comment agir ?

- Consulter son médecin traitant car il faut traiter en même temps les personnes malades et leur entourage proche (famille, petit(e) ami(e)), même non malade.
- Traiter l'environnement (linge, literie, mobilier revêtu de tissu et objets textiles utilisés par le malade).
- S'il s'agit d'un enfant scolarisé ou en collectivité, avvertir la direction de l'établissement.

A la maison :

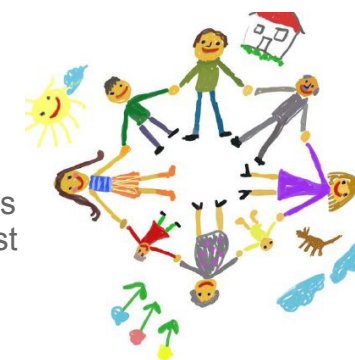
- Laver en machine à 60° avec les produits de lavage habituels le linge lavable (linge de toilette, draps, taies oreillers, torchons...).
- Pour le linge et objets textiles ne supportant pas d'être lavés à 60° (vêtements, couverture, couettes, oreillers..) : les vaporiser en aérant la pièce avec un produit acaricide (type APAR®) puis les mettre dans un sac plastique fermé et laisser agir le temps indiqué par le mode d'emploi avant de procéder au lavage habituel en machine.
- Si vous ne possédez pas de produits acaricides, placer tous les objets en tissus non lavables dans un sac plastique, le laisser fermé pendant minimum 72h puis laver en machine.
- Tous les éléments du mobilier constitués de matériaux absorbants (chaises et canapés en tissu, literie...) en contact avec le sujet atteint doivent être traités : pulvériser le produit acaricide (type APAR®), laisser agir et aspirer.



- Il n'y a pas de risque de contamination par le biais de surfaces lisses telles que vaisselle, couverts, tétines, stylos....

En collectivité d'enfants (écoles ,crèches, centres de loisirs...) :

- L'enfant devra rester à la maison pendant 3 jours après le début du traitement. L'éviction, pour les personnes en contact mais qui ne sont pas malades (frères, soeurs), n'est pas nécessaire.
- La désinfection des locaux et du matériel est inutile (pas de contagion possible par les stylos ou cahiers).
- Si l'enfant est en maternelle ou en crèche : les objets en tissus (matelas, coussins, tapis)...seront traités par la collectivité. Les draps, doudous et objets personnels seront remis aux parents pour les laver à 60°.



Des mesures simples de prévention existent ! :

- Ne pas entasser les effets personnels en tissu (doudou, écharpes, bonnets, vêtements...).
- Demander aux parents de fournir un sac au nom de l'enfant afin d'y déposer les objets personnels. Celui-ci peut être accroché au porte-manteau de l'enfant.
- Faire laver les mains aux enfants fréquemment (récréation, avant les repas.)